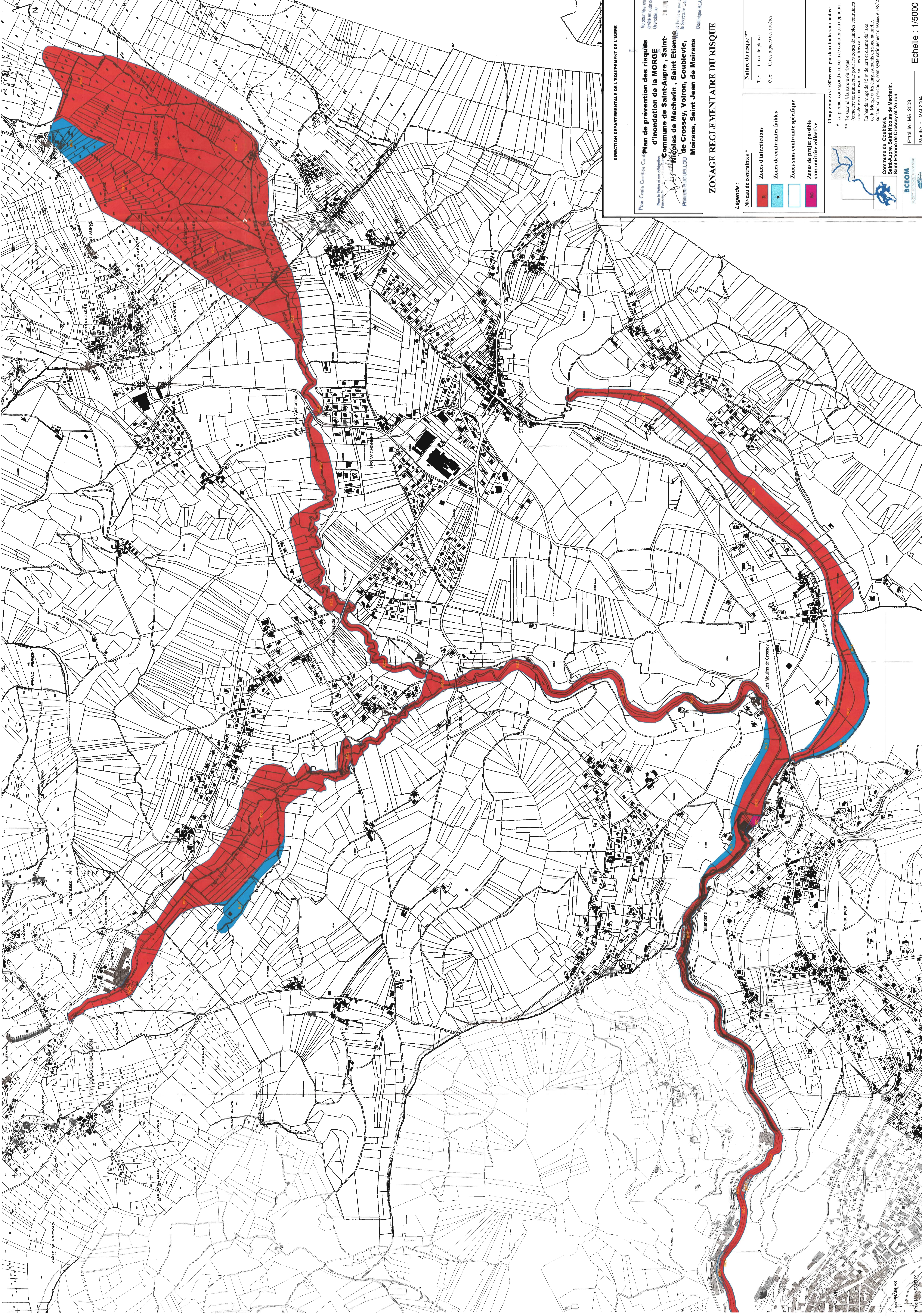




DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE

Vu pour être enregistré en date du 06 JUILLET 2003

Philippe Biquielou, Maire de Saint-Aupre, Saint-Nicolas, Saint-Etienne, Saint-Jean de Moirans, Moirans, Saint Jean de Moirans

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
ZONES D'INTERDICTIONS	1, 4 : Crues de plaine
ZONES DE CONTRAINTES FAIBLES	C, e : Crues rapides des rivières
ZONES SANS CONTRAINTES SPECIFIQUE	
ZONES DE PROJET POSSIBLE sous maîtrise collective	

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

- * Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** Le second à la nature du risque.

La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la Morge et les élargissements en zone naturelle, sur tout son parcours, sont systématiquement classées en RC2

Commune de Coublevie, Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey et Vioron

BCIOM

Etabli le : MAI 2003

Modifié le : MAI 2004

Echelle : 1/5000